



ÉCOLE DU SOLEIL-LEVANT

3400, rue Champlain

Mascouche (Québec) J7K 3M9

Tél. : 450-492-3741

Télécopieur : 450-966-1393

Courriel : dusoleil-levant@cssda.gouv.qc.ca

2023-2024 Guide du parent

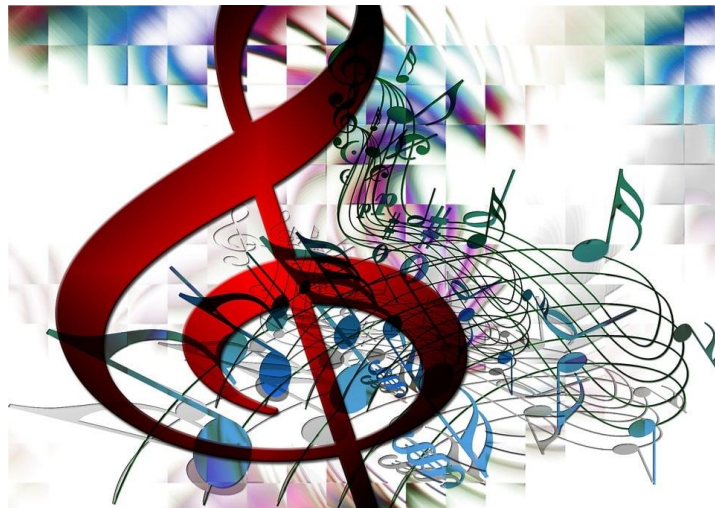



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	Page 1
Mot de la direction	Page 2
Horaire détaillé de l'école	Page 3
Conseil d'établissement	Page 4
Photographies scolaires	Page 4
<p>Les procédures de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visites à l'école • Absences de votre enfant • Formation des groupes • Fiche de renseignements personnels • Garde légale de votre enfant • Retards • Départ avant la fin des cours • Enfants malades • Médication • Maladies contagieuses • Surveillance sur la cour • Habillement • Voyage • Fermeture en cas d'urgence • Circulation automobile • Stationnement du personnel • Collations • Livres • Objets perdus ou volés • Planches, souliers et patins à roulettes • Devoirs à la maison • Récupération • Premiers soins • Les règles de vie • Rôle du parent accompagnateur 	Pages 5 à 11
 <p>Le transport scolaire</p>	Pages 11 à 12
<p>Service de garde</p>	Page 13
Calendrier scolaire	Pages 14 à 15

Mot de la direction

Bonjour chers parents,

Voici un petit guide qui vous sera utile durant toute l'année scolaire. Vous allez retrouver des informations importantes sur des sujets qui touchent votre enfant, mais aussi sur la vie de l'école. Vous pourrez vous y référer en tout temps si vous avez des interrogations.

Gardez-le précieusement à portée de main!





Horaire détaillé de l'école

École du Soleil-Levant 2023-2024

Précolaire

Accueil entrée : 8 h 20 à 8 h 25
Enseignement : 8 h 25 à 11 h 00
Diner : 11 h 04 à 12 h 19
Accueil PM: 12 h 19 à 12 h 23
Enseignement : 12 h 23 à 14 h 35 Fin des classes
Sortie : 14 h 35 à 15 h 35 Heure présence optionnelle au SDG
15 h 35 à 15 h 38 **Départ des autobus**

Primaire

Accueil entrée : 8 h 20 à 8 h 25
1^{ère} période : 8 h 25 à 9 h 25
2^e période : 9 h 25 à 10 h 25
Récréation : 10 h 25 à 10 h 45
3^e période : 10 h 45 à 11 h 45
Diner : 11 h 45 à 13 h 05
4^e période : 13 h 08 à 14 h 08
Récréation : 14 h 08 à 14 h 28
5^e période : 14 h 28 à 15 h 28
Sortie : 15 h 28 à 15 h 38 **Départ des autobus**

Horaire du Service de garde : 6 h 30 à 18 h

Horaire du secrétariat : 8 h à 16 h (diner : 12 h à 13 h)



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Une bonne façon pour vous impliquer dans la vie scolaire de votre enfant est d'assister aux séances du conseil d'établissement en tant que membre parent ou membre du public.

Différents dossiers y sont présentés et discutés, notamment le projet éducatif, les règles de vie, les activités parascolaires, le budget de l'école et celui du conseil d'établissement. L'essentiel étant d'aborder les dossiers et de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'ensemble des élèves de l'école du Soleil-Levant.

Le conseil d'établissement est constitué de cinq membres parents et de cinq membres du personnel de l'école et l'élection se fera lors de l'assemblée générale des parents qui aura lieu le **6 septembre 2023** au soir.

PHOTOGRAPHIES SCOLAIRES

6 septembre 2023

Comme chaque année, tous les élèves seront photographiés par un photographe professionnel.

Les photos seront disponibles à l'école. Un message vous sera transmis pour préciser la date exacte de la réception de celles-ci.

Les profits générés par cette opération seront gérés par le conseil d'établissement en fonction des besoins de l'école.

LES PROCÉDURES DE L'ÉCOLE

VISITES À L'ÉCOLE

Afin d'assurer la sécurité des élèves à l'école, nous demandons à tous les visiteurs de s'adresser au secrétariat.
Une cocarde vous autorisant à circuler vous sera remise.

Personne n'est autorisé à se rendre directement à un local de classe ou à circuler dans les corridors.

Si vous désirez rencontrer un enseignant, la direction ou tout autre intervenant, nous vous invitons à prendre rendez-vous avant de venir à l'école afin de vous éviter des attentes ou des déplacements inutiles.



(450) 492-3741 poste 3 (pour joindre le secrétariat)

À moins de circonstances très particulières, nous demandons aux parents qui viennent chercher leur enfant au moment des sorties, de les attendre à l'extérieur de l'école.

ABSENCE DE VOTRE ENFANT



Lorsque votre enfant ne se présente pas à l'école, nous vous demandons d'informer l'école en communiquant en tout temps (surtout si l'absence est due à une maladie contagieuse : rougeole, coqueluche, varicelle, 5^e maladie, covid-19, etc.) avec le secrétariat le plus tôt possible avant le début des cours pour le préscolaire et le primaire **en motivant son absence par le MOZAÏK-PORTAIL PARENTS**. Vous pouvez toutefois laisser un message sur la boîte vocale.

Si votre enfant s'absente en après-midi seulement, vous devez informer le secrétariat par le MOZAÏK-PORTAIL PARENTS ou en laissant un message détaillé au répondeur téléphonique entre 12h et 13h au **(450) 492-3741 poste 1**. Nous vous prions de nous indiquer le nom de votre enfant, son groupe, la durée et le motif de son absence.

Si votre enfant fréquente le **service de garde**, vous devez **également** signaler l'absence au **(450) 492-3741 poste 2**.

COMMUNICATION DE L'ÉCOLE

Afin d'être bien informés de tout ce qui se passe à l'école, **vous devez régulièrement prendre connaissance de vos courriels**. Plusieurs informations importantes vous seront transmises via ce mode de communication.

FORMATION DES GROUPES

Annuellement, les enseignant(e)s de l'école doivent procéder à la formation des groupes en vertu de plusieurs critères. Cette opération est réalisée avec la plus grande attention professionnelle, et ce, dans le meilleur intérêt des élèves. Ils investissent beaucoup de leur temps afin de former des groupes équilibrés. C'est pourquoi aucune demande particulière ne sera retenue.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Il est important de remplir avec précision ce formulaire. Il contient des informations qui pourront **être nécessaires en cas d'urgence**. Tout changement relatif à ces informations doit être signalé à l'école. La personne à joindre en cas d'urgence doit être facilement accessible et disponible à l'intérieur de l'horaire de l'école. Toute l'information contenue sur cette fiche est protégée et accessible seulement aux personnes autorisées. **Une mise à jour est essentielle lorsque vous changez d'adresse, de numéro de téléphone, de personne à contacter ou d'adresse courriel.**

GARDE LÉGALE DE VOTRE ENFANT

Il est important de nous mentionner si vous avez la garde légale de votre enfant. Une photocopie du jugement de la cour est portée au dossier de l'élève, ceci dans le but d'assurer sa sécurité. Ces renseignements demeurent confidentiels.

RETARDS

- 1- Votre enfant doit être à l'heure en tout temps.
- 2- Si une situation exceptionnelle justifie un retard exemple : rendez-vous médical.
S.V.P. nous en aviser à l'avance.

DÉPART AVANT LA FIN DES COURS

Si votre enfant doit quitter l'école seul ou avec une personne autre que vous, nous vous demandons un billet signé de votre main en indiquant la raison du départ.

ENFANTS MALADES ET MALADIES CONTAGIEUSES

Les enfants malades (*fièvre, maux de cœur, de gorge*) doivent être gardés à la maison. Quand un **élève est malade** à l'école, nous prévenons les parents ou la personne responsable en cas d'urgence afin qu'on puisse **venir le chercher**. Nous ne retournons jamais un enfant malade sans qu'il soit accompagné par ses parents ou une autre personne.

Lorsque vous constatez ou croyez que votre enfant est atteint d'une **maladie contagieuse**, vous êtes priés de retirer votre enfant de l'école afin d'en éviter la propagation. **Il est cependant très important d'informer l'école après avoir eu un diagnostic officiel de votre médecin afin que nous puissions contacter l'infirmière de l'école et faire le suivi.**

MÉDICATION

Aucune médication ne doit être en la possession de l'enfant à l'exception de l'aérosolthérapie (pompe) pour l'asthme et l'auto-injecteur d'épinéphrine pour les allergies et uniquement à la condition que l'enfant soit autonome dans leur administration et leur utilisation, c'est-à-dire qu'il ne requiert aucune surveillance ou intervention de la part du personnel. Le personnel doit en tout temps être informé de la possession par l'enfant de ces médicaments d'exception et de sa condition liée à la prise de ces médicaments.

Lorsqu'une médication doit absolument être administrée à un enfant durant sa fréquentation du service de garde ou du service de surveillance du diner, le parent doit compléter et signer l'autorisation prévue à cet effet. Tout médicament doit obligatoirement être identifié par une prescription médicale portant le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la date d'expiration. De plus, l'école pourrait exiger que le parent fournisse la dose exacte pour chaque médicament. Le médicament doit obligatoirement être remis en main propre à un membre du personnel du service de garde et conservé par ce dernier.

SURVEILLANCE SUR LA COUR

Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, nous vous informons que :

Le matin, la surveillance débute à 8h15.

Le midi, la surveillance débute à 13h05 .

Les élèves ne doivent jamais se présenter sur la cour avant l'heure prévue, car il n'y a pas de surveillance. Advenant un incident en dehors des heures de surveillance, l'école ne saurait en être tenue responsable. Les éducateurs du service de garde sont responsables uniquement des élèves dont ils ont la garde.

HABILLEMENT

Il est **souhaitable** d'avoir une paire de souliers ou d'espadrilles pour l'intérieur et une autre paire pour l'extérieur afin de garder l'école propre.

Afin de faciliter vos recherches dans les situations de perte, les vêtements d'extérieur et les bottes doivent être identifiés au nom de l'élève. Ne pas oublier de refaire l'opération aux changements de saison.

Pour la période hivernale, il serait souhaitable que votre enfant ait quelques vêtements de rechange (*bas, mitaines, pantalons*), particulièrement les petits du préscolaire et du 1^{er} cycle.

Le port des bottes est obligatoire à partir de la première chute de neige jusqu'à sa disparition. **(La direction fera les vérifications nécessaires sur les aires de jeux avant d'autoriser les chaussures au printemps).**

Durant les cours d'éducation physique et à la santé, votre enfant doit avoir une paire d'espadrilles, un pantalon survêtement, un pantalon jogging ou un pantalon court (short) ainsi qu'un chandail à manches courtes.

On s'attend à ce que tous les élèves soient vêtus de façon convenable pour l'école.

VOYAGE

L'enseignant(e) ne remettra ni travaux ni plan de travail à l'avance pour tout élève qui s'absente pour un voyage.

L'enseignant(e) ne sera pas tenu d'offrir un service de récupération à son retour. En cas d'absence durant les examens du CSSDA ou du Ministère de l'Éducation (MEES), la note sera de 0 selon les directives reçues par ce dernier.

FERMETURE EN CAS D'URGENCE

Pour des raisons de force majeure (panne d'électricité, tempête...), il peut arriver que la Directrice générale du Centre de services scolaire décide de fermer l'école. Si la décision est prise avant le début des cours, vous en êtes informés par les médias. (www.cssda.ca). Si la décision est prise en cours de journée, il nous est parfois impossible de joindre tous les parents par téléphone. Par conséquent, **il est important que votre enfant ait un endroit désigné où il puisse se rendre en toute sécurité**. Donnez-lui cette information dès le début de l'année et vérifiez occasionnellement s'il l'a toujours en mémoire.

CIRCULATION AUTOMOBILE



Afin d'assurer la sécurité des élèves et de favoriser une circulation adéquate des véhicules, nous vous demandons de déposer votre enfant à l'endroit prévu à cet effet:

Sur le côté de l'école sur la rue Davougour près de la clôture. Sur le trottoir de la rue Champlain en face de l'école. Veuillez faire descendre vos enfants sur le côté du trottoir puisque plusieurs véhicules, dont les autobus, circulent à cet endroit.

La brigadière se fera un plaisir d'aider votre enfant à traverser la rue au coin de Jean Talon et de l'avenue Charlevoix.

Le stationnement du personnel est réservé au personnel de l'école.

L'élève ne doit jamais se trouver dans le stationnement du personnel ou le débarcadère des autobus. **Les parents ne doivent donc pas y circuler avec leur automobile.** De plus, un sens unique indique le sens qui doit être utilisé pour circuler. Des séances de sensibilisation ont eu lieu et seront reprises dès le début des classes. La sécurité des jeunes est notre priorité.

COLLATIONS

Les repas ainsi que les collations sont fournis par le parent.

L'école est responsable de déterminer le moment des repas (quand?), l'ambiance (comment?), le lieu (où?) et le parent le contenu (quoi?) tandis que l'enfant est responsable de déterminer les quantités qu'il mange (combien?). Comme milieu éducatif, nous recommandons les choix santé afin de soutenir votre enfant dans ses apprentissages, mais comme parent il vous appartient de fournir un lunch complet à votre enfant.

L'école demande des repas froids ou un thermos en tout temps. Le parent est invité à utiliser, dans la mesure possible, des contenants réutilisables pour les collations et les repas. L'utilisation de contenants en verre est toutefois interdite.

Aucun aliment contenant des noix ou des arachides ne doit être apporté à l'école. Au nom des élèves souffrant d'allergies sévères, nous vous remercions pour votre collaboration. (* En cas de particularité alimentaire dans un groupe, une note sera envoyée)

LIVRES

L'école s'efforce d'offrir du matériel de qualité aux élèves. Afin de nous aider à conserver ce matériel en bon état, nous vous demandons d'en prendre bien soin. La perte d'un livre scolaire ou de bibliothèque obligera les parents à le rembourser. Ces derniers doivent aussi renouveler l'achat des cahiers d'exercices perdus ou endommagés.

OBJETS PERDUS OU VOLÉS

Nous vous prions de bien identifier les vêtements et le sac d'école de votre enfant. Il y a des boîtes où sont consignés les objets perdus de l'école. L'argent, les lunettes, les clés et les bijoux seront gardés au secrétariat. **En aucun cas, les parents sont autorisés à circuler dans l'école pour chercher les effets de leur enfant sauf avec un laissez-passer.** De plus, l'école place les vêtements et autres objets sur des tables à l'entrée de l'école ou à l'entrée du service de garde pour vous permettre de voir si quelque chose vous appartient.

Plusieurs fois par année, l'école va porter les objets et les vêtements non réclamés à un organisme.

PLANCHES, SOULIERS ET PATINS À ROULETTES

Les planches, les souliers et les patins à roulettes sont interdits sur le terrain de l'école. **Nous recommandons de les laisser à la maison.** Cela évitera des désagréments. Les bicyclettes doivent demeurer à l'extérieur de la cour de récréation en tout temps. Sur le site du débarcadère, les élèves **doivent marcher** à côté de leur bicyclette ou de leur trottinette en arrivant ou en partant. Les bicyclettes et les trottinettes doivent être rangées dans les supports prévus à cet effet. Pour ces dernières, il faudra donc prévoir l'achat d'un **cadenas à trottinette**. Il est de la responsabilité de leurs propriétaires de les verrouiller. **L'école ne saurait être tenue responsable pour le bris, la perte ou le vol d'une bicyclette ou d'une trottinette.**

DEVOIRS ET LEÇONS À LA MAISON

En tant que parents, votre collaboration face aux devoirs et aux leçons de votre enfant est essentielle pour la réussite de ce dernier. Sans le travail au quotidien qu'il doit effectuer avec vous ou sous votre supervision, votre enfant se retrouvera bien seul face à cette grande responsabilité.

Le plan de travail et l'agenda sont des outils précieux pour vous aider. Vous pouvez également écrire, téléphoner ou prendre rendez-vous avec l'enseignante de votre enfant au besoin.

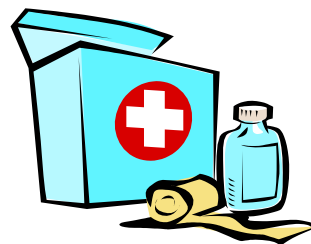
RÉCUPÉRATION

La récupération se fait par le titulaire auprès des élèves. L'horaire de récupération diffère d'une classe à l'autre. C'est l'enseignante qui communiquera avec vous, si elle ou il juge nécessaire cette mesure d'aide.

PREMIERS SOINS

Matériel de premiers soins disponible dans l'école :

- 1 trousse dans le local du secrétariat;
- 1 trousse dans la salle de bain pour personnes handicapées.
- 1 trousse dans la salle polyvalente pour le Service de garde.



Des représentants du personnel de l'école ont les qualifications requises pour offrir les premiers soins en cas d'urgence.

LES RÈGLES DE VIE

Le document sur les règles de vie sera envoyé par courriel dès les premiers jours de classe. Nous vous invitons à le lire avec votre enfant et à le signer électroniquement aux endroits appropriés.

RÔLE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

Le parent qui se porte volontaire pour accompagner le groupe classe de son enfant se doit d'adopter une attitude qui s'inscrit dans le sens des valeurs éducatives de notre école : respect, tolérance, ouverture d'esprit. De façon concrète, le parent se voit confier un petit groupe d'élèves qu'il devra accompagner. C'est donc dire qu'il supervisera son propre enfant ainsi que quelques autres qui lui seront attribués. Ce parent aura le mandat de veiller à la sécurité, au respect des règles et à la participation active de tous les élèves à l'activité. De plus, des documents doivent être remplis de façon obligatoire soit la probité des bénévoles, les antécédents judiciaires et les assurances du véhicule au besoin.

TRANSPORT SCOLAIRE

L'établissement des trajets de transport scolaire et des arrêts d'autobus est de la responsabilité du Centre de services scolaire. Pour toute information relative à ces sujets, veuillez communiquer avec le Service de l'organisation scolaire en demandant le secteur du transport scolaire au **(450) 492-9400 poste 6700**.

Il est de la responsabilité des parents de voir à ce que leur enfant adopte un comportement sécuritaire et adéquat à l'arrêt d'autobus.

*Règlements du Centre de services scolaire des Affluents à
l'intention des élèves qui sont transportés en autobus*



Les lignes qui suivent indiquent ce que l'élève doit et ne doit pas faire en attendant l'autobus, pendant son trajet et lorsqu'il en descend.

EN ATTENDANT L'AUTOBUS...

Se présenter à l'arrêt désigné **10 minutes** avant l'arrivée de l'autobus.

Demeurer sur le bord de la route ou sur le trottoir s'il y a lieu.

Respecter les propriétés privées.

Ne pas pousser, se bousculer ou se bagarrer.

Retourner à la maison si l'autobus accuse un retard de plus de 20 minutes et aviser le service du transport scolaire au numéro suivant : 450-492-9400, poste 6700.

À BORD DE L'AUTOBUS...

Respecter l'autorité du chauffeur.

Rester assis.

Occuper le siège assigné (s'il y a lieu).

Parler discrètement sans crier, siffler, blasphémer.

Ne pas fumer.

Ne pas déranger le chauffeur inutilement.

Ne pas boire ou manger.

Avoir un comportement social convenable (ne pas cracher, lancer des objets, etc.).

Ne rien jeter dans ou à l'extérieur de l'autobus.

Ne pas toucher à quelque mécanique ou équipement que ce soit.

Ne pas passer de partie du corps à travers les fenêtres ouvertes.

Ne pas bouger tant que les portes ne sont pas ouvertes.

EN DESCENDANT DE L'AUTOBUS...

Une fois descendu, s'éloigner rapidement de l'autobus.

Si vous avez à traverser la rue, le faire devant l'autobus à la vue du chauffeur.

En cas d'urgence et d'accident, demeurer calme et obéir aux directives du chauffeur.


Au sujet du transport d'objets personnels dans l'autobus...

... seuls les bagages à main, soient le sac d'école, boîte à lunch, vêtements et espadrilles pour les cours d'éducation physique (*dans un petit sac de sport*) et les petits instruments de musique (*dans leur étui*), tel que flûte, sont autorisés.

SERVICE DE GARDE



Technicien(ne) responsable du service : Véronique Beauchamp

 **(450) 492-3741 poste 2**

Horaire :	<u>Matin</u>	6h30 à 8h20
	<u>Midi préscolaire</u>	11h00 à 12h15
	<u>Midi régulier</u>	11h45 à 13h03
	<u>Soir préscolaire</u>	14h30 à 18h
	<u>Soir régulier</u>	15h28 à 18h

**Toute absence ou modification à l'horaire de fréquentation de votre enfant doit être signalée au
(450) 492-3741, poste 2 avant 10h le matin.**

Les éducateurs du service de garde sont responsables uniquement des élèves inscrits au service de garde.


Pour cette raison, nous demandons aux autres élèves non-inscrits de ne pas se joindre aux groupes du service de garde sur la cour en dehors des heures indiquées plus haut.

- Nous n'avons pas de micro-ondes au service de garde.
- Si vous oubliez le dîner de votre enfant, des frais de 5\$ seront portés automatiquement sur le compte du service de garde afin de lui fournir un repas. Cette situation devrait être exceptionnelle.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le contrat du service de garde sur le site internet de l'école.

Calendrier 2023-2024

CALENDRIER ÉCOLE DU SOLEIL-LEVANT 2023-2024

LÉGENDE		J.T. 7 AOÛT					J.C. 3					J.T. 20 SEPTEMBRE					J.C. 19										
○	ENTRÉE PROGRESSIVE AU PRÉSCOLAIRE	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	JP	4									
▲	DÉBUT ET FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE																	1									
●	CONGÉ : ÉLÈVES ET PERSONNEL ENSEIGNANT													0	0	0	0	5	Ⓟ	6	7	8					
●	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE PRIMAIRE ET SECONDAIRE						●	4	5	☺	6	7	8							8							
●	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE CONDITIONNELLE/FERMETURE						9	10	Ⓟ	1	2	3	4	5	6	7		0									
●	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE CONDITIONNELLE/FERMETURE						11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22									
J.C.	JOUR DE CLASSE	prés co	0	1	2	3																					
J.T.	JOUR DE TRAVAIL	▲	28	▲	29	③	30	③	31																		
JPÉ	JOUR PÉDAGOGIQUE ÉCOLE																										
J.T. 21 OCTOBRE		J.C. 20				J.T. 22 NOVEMBRE					J.C. 21					J.T. 16 DÉCEMBRE					J.C. 15						
LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE			
3	4	5	6	7			JPE	3	4	5															0		
2	3	4	5	6				2	3															1			
0	8	☺	9	10	1	6	7	8	9	10	4	5	6	7	F	8											
●	9	10	11	12	13	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8												
2	3	4	5	0	1	2	3	④	4	⑤	0	F	9	F	10	F	1	F	2	3							
16	17	18	19	20	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15													
6	7	8	9	10	5	F	6	F	7	F	8	9	4	5	6	7	8										
23	24	25	26	27	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22													
1	2				10	1	2	3		0	0	0	0	0													
30	31				27	28	29	30		●	25	●	26	●	27	●	28	●	29								
J.T. 18 JANVIER		J.C. 17				J.T. 17 FÉVRIER					J.C. 16					J.T. 19 MARS					J.C. 19						
LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE			
0	0	0	0	0				6	7				1	2										0			
●	1	●	2	●	3	●	4	●	5				1	2										●	1		
JPE	8	9	10	1	2	3	8	9	10	1	0	2	3	4	5	6											
4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	4	5	6	7	8													
15	16	17	18	19	12	13	14	15	16	11	12	13	14	15													
9	10	1	2	0	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6													
22	23	24	25	26	19	20	21	22	23	18	19	20	21	22													
3	4	5			0	0	0	0		7	8	④	9	⑤	10	0											
29	30	31			●	26	●	27	●	28	●	29	25	26	27	28	29										
J.T. 21 AVRIL		J.C. 20				J.T. 22 MAI					J.C. 21					J.T. 17 JUIN					J.C. 14						
LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE			
0	1	2	F	3	4			1	2	JPE	3																
●	1	2	3	4	5			1	2	3																	
É	0	6	7	8	9	3	4	5	6	7	2	3	4	5	6										0		
8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7													
10	1	2	3	4	5	8	9	10	1	2	6	7	8	9	10												
15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	10	11	12	13	14													
4	5	6	7	8	0	3	4	5	6	1	2	3	4	5													
22	23	24	25	26	●	20	21	22	23	24	17	18	19	20	21										▲	21	
9	10				7	8	9	10	1	0	0	0															
29	30				27	28	29	30	31	●	24	●	25	●	26	●	27	●	28								

Ⓟ Rencontre de parents préscolaire et 1er cycle : 6 septembre 2023

☺ Rencontre de parents 2e, 3e cycle, SL et TSA : 13 septembre 2023

☺ Photographie scolaire (6 septembre 2023)

③ Première communication : 11 octobre 2023

④ Assemblée générale des parents

⑤ Rencontre de parents pour bulletin (1^{ère}) 16 et 17 novembre 2023 et (2^e) 27 et 28 mars 2024